



Fiche Signalétique (GHS)

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit: Fierce® Herbicide

Numéro d'homologation, Loi sur les 31117 produits antiparasitaires:

Référence(s) VC: 1763, 1868

Synonymes Torpedo Herbicide (Reg. No. 31559), Fierce Manufacturing Use Product (Reg. No. 31863) and Fierce Master Herbicide (Reg. No. 33116)

Produit signalément: Herbicide

Fierce est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Usage recommandé Utiliser conformément aux instructions de l'étiquette

Restrictions conseillées pour l'utilisation Pas d'information disponible

Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
 VALENT CANADA, INC.
 Unit 201 230 Hanlon Creek Blvd.
 Guelph, Ontario N1C 0A1
 (519) 767-9262
 www.valent.ca

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE
 URGENCE SANTÉ OU
 DEVERSEMENT (24 h):
 (800) 682-5368
 TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
 (800) 424-9300 ou (202) 483-7616

24 Numéro de téléphone d'urgence 800-682-5368
24h / 24 :

Restrictions on emergency number Aucune

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Selon le SIMDUT 2015 par Ce produit a été classé selon les directives de 2015 de Santé Canada et la mise en œuvre du SGH (Révision 5) sous HPR et HPA.

Acute toxicity - Inhalation (Dusts/Mists)	Catégorie 4
Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2B
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée	Catégorie 2

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 6

N° de la fiche signalétique: CAN-0438
Date de révision: 08-29-2019

Éléments pour les étiquettes**ATTENTION****Déclarations sur les risques**

Nocif par inhalation
Provoque une irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Precautionary Statements - Prevention**

Obtenir les instructions spéciales avant toute utilisation
Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises
Porter une des gants / une protection pour les vêtements / une protection pour les yeux / une protection pour le visage
Ne pas respirer poussières / fumées / gaz / brume / vapeurs / diffusions
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré
Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface cutanée exposée après manipulation

Precautionary Statements - Response

EN CAS d'exposition ou si vous êtes inquiet : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si cela est facile à faire. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Precautionary Statements - Storage

Garder sous clef

Precautionary Statements - Disposal

Éliminer le contenu/réceptacle de façon conforme à la réglementation locale

AUTRES INFORMATIONS

Très toxique pour les organismes aquatiques

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Substance**

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 6

N° de la fiche signalétique: CAN-0438
Date de révision: 08-29-2019

Sans objet.

Mélange

Synonymes Torpedo Herbicide (Reg. No. 31559), Fierce Manufacturing Use Product (Reg. No. 31863) and Fierce Master Herbicide (Reg. No. 33116).

Chemical name	CAS No.	Weight-%	Hazardous Material Information Review Act registry number (HMIRA registry #)	Date HMIRA filed and date exemption granted (if applicable)
Flumioxazin	103361-09-7	33.5	-	-
Pyroxasulfone	447399-55-5	42.5	-	-
Hydrated Amorphous Silica	112926-00-8	0.5	-	-
Other ingredients	Various CAS#s	23.5 *	-	-

* Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire lorsque vous consultez un médecin.
Inhalation	Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et après les 5 premières minutes, continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau	Retirer tout vêtement contaminé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15-20 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin pour des conseils de traitement.
Ingestion	Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir, sauf si indiqué par un centre antipoison ou un médecin. Ne donnez pas de liquide à la personne. Ne donnez rien par la bouche d'une personne inconsciente.
Auto protection des premiers secours	Assurez-vous que le personnel médical est au courant de quel produit il s'agit, afin qu'ils puissent prendre des précautions pour se protéger et pour empêcher la propagation de la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Note aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Suitable Extinguishing Media Le dioxyde de carbone, poudre chimique, de la mousse ou de l'eau.

Grand feu	MISE EN GARDE: L'utilisation d'eau pulvérisée lors de la lutte contre un incendie peut être inefficace.
Unsuitable extinguishing media	Ne pas répandre le matériau déversé avec des jets d'eau à haute pression.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Pas d'information disponible.
Produits de combustion dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut produire des gaz ou des vapeurs nocifs / irritants tels que des oxydes d'azote, des oxydes de carbone, du fluorure d'hydrogène ou des composés organiques.
Données sur l'explosion	
Sensitivity to mechanical impact	Aucune.
Sensitivity to static discharge	Aucune.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Autres informations	Se référer aux mesures de protection énumérées aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Réduisez la poussière en suspension dans l'air. Évitez le ruissellement dans les égouts pluviaux ou autres masses d'eau. Gardez bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer immédiatement le déversement. Aspirer ou balayer le matériau et le placer dans un contenant à déchets chimiques. Laver avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire et le placer dans un contenant à déchets chimiques. Empêcher l'eau de lavage de pénétrer dans les eaux de surface ou dans les égouts. Porter un équipement de protection individuelle.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sans danger	<p>A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Puis laver à fond et mettre des vêtements propres.</p>
---	--

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Conditions d'entreposage Conserver / entreposer dans le récipient d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder sous clef. Ne pas introduire de formule ou de solution diluée dans des récipients pour aliments ou boissons. Ne pas contaminer la nourriture ou l'affouragement. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Exposure Limits

Chemical name	Alberta	British Columbia	Ontario	Quebec
Hydrated Amorphous Silica		TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³		TWA: 6 mg/m ³

Sécurité intégrée appropriée

Mécanismes techniques Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération.

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de protection chimique. Écran de protection du visage.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Utilisez des tenues de protection appropriées. Applicateurs et autres gestionnaires doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser un produit du tabac ou d'utiliser les toilettes.

Protection respiratoire Use appropriate respiratory protection. Il peut s'agir d'un respirateur muni de cartouches approuvées par le NIOSH. Voir l'étiquette pour les exigences particulières.

General hygiene considerations Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique Granulés fluids
Aspect Granulés
Couleur brun
Odeur De moisi
seuil d'odeur : Pas d'information disponible

PROPRIETES

	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6.7 (1% suspension)	À 22 ° C
Point de fusion/congélation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance

Point/intervalle d'ébullition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité supérieure	Donnée non disponible	
Limites d'inflammabilité inférieure :	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité gazeuse	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité cinématique	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité dynamique	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance

AUTRES INFORMATIONS

Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point de ramollissement	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
VOC (EPA METH.24) (G/L)	Pas d'information disponible.
Liquid Density	42.4 lb/ft ³
Masse volumique apparente	Pas d'information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas d'information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Risque de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Produits incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des bases.
Produits de décomposition nocifs :	Peut produire des gaz toxiques tels que: cyanure d'hydrogène, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de soufre, oxydes d'azote et divers autres hydrocarbures.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë:**

L'information suivante est pour un produit similaire.

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	> 5,000 mg/kg (female)	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité cutanée LD ₅₀ (les rats)	> 5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	> 2.04 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Modérément irritant	Catégorie de toxicité	III
Une irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	III
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Pas un sensibilisateur de contact.	Catégorie de toxicité	Sans objet

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Chemical name	IARC	OSHA - Select Carcinogens	NTP :
Flumioxazin	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Pyroxasulfone	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Hydrated Amorphous Silica	Not Listed	N'est pas classée	N'est pas classée
Other ingredients	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée

TOXICITÉ DU FLUMIOXAZIN TECHNIQUE:

SUBCHRONIQUE: Les effets attribuables au Flumioxazin technique constatés chez les rats suivant des expositions subchroniques à fortes doses étaient du type hématotoxiques, comprenant anémie et augmentation du poids du foie, de la rate, du cœur, des reins et de la thyroïde. Chez les chiens, les effets provoqués par de fortes doses comprenaient une légère prolongation de la durée céphalique, une augmentation du taux de cholestérol et de phospholipides, phosphatase alcaline élevée, augmentation du poids du foie et anomalies hépatiques histologiques. La concentration sans effets observés (NOEL) la plus basse lors des études subchroniques était de 30 ppm lors d'une étude de toxicité de trois mois chez les rats.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNÉCITÉ: Lors d'une étude d'un an sur l'alimentation des chiens, le Flumioxazin technique a provoqué des anomalies au niveau biochimique et une augmentation du poids des foies à des doses de 100 et de 1.000 mg/kg/jour. Des anomalies histologiques minimales attribuables au traitement ont été constatées au niveau du foie des animaux du groupe des 1.000 mg/kg/jour. Selon ces données, la NOEL est de 10 mg/kg/jour. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 18 mois a provoqué des anomalies hépatiques chez les souris recevant des doses de 3.000 ou 7.000 ppm. Aucun signe d'oncogénéicité lié au traitement n'a été constaté. La NOEL pour cette étude est de 300 ppm. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 24 mois a provoqué de l'anémie et de la néphropathie chronique chez les rats recevant 500 ou 1.000 ppm. L'anémie a duré pendant tout le traitement, mais elle n'était cependant pas de nature progressive ou aplasique. Aucun signe d'oncogénéicité n'a été observé. La NOEL pour cette étude est de 50 ppm.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: Le Flumioxazin technique a provoqué une toxicité de croissance chez les rats en l'absence de toxicité maternelle à des doses de 30 mg/kg/jour par voie orale, et à 300 mg/kg/jour par voie cutanée. Les anomalies de croissance constatées consistaient principalement d'une réduction dans le nombre de fœtus vivants et du poids des fœtus, ainsi que d'une décroissance dans le nombre de corps vertébraux coccygiens ossifiés. Les NOEL des études de toxicité de croissance orale et dermique chez le rat étaient de 10 et 100 mg/kg/jour respectivement. La réaction chez les lapins était très différente de celle des rats. Aucune toxicité de croissance n'a été constatée chez les lapins à des doses allant jusqu'à 3.000 mg/kg/jour, dose nettement supérieure à la NOEL maternelle de 1.000 mg/kg/jour.

PROCRÉATION: Une toxicité reproductive a été constatée chez les mâles F1 et les femelles P1 et F1 à 300 ppm de Flumioxazin technique, la plus forte des doses essayées, et qui a également provoqué des signes de toxicité systémique. Une toxicité a été également constatée chez la progéniture des F1 et F2 à des doses d'au moins 200 ppm.

MUTAGÉNÉCITÉ: Le Flumioxazin technique n'était pas mutagène dans la majorité des analyses *in vitro* : analyse de mutation génétique et d'aberration chromosomique en l'absence d'activation métabolique. Dans trois analyses, *in vivo* l'aberration chromosomique, la synthèse DNA non programmée et l'analyse du micronucleus, le Flumioxazin technique ne s'est pas avéré mutagène. La seule réaction positive a eu lieu lors de l'analyse d'aberration chromosomique *in vitro*, en présence d'activation métabolique. Dans l'ensemble, le Flumioxazin technique ne constitue pas de danger génétique.

TOXICITE DE PYROXASULFONE TECHNIQUE:

SUBCHRONIQUE : Effets liés Pyroxasulfone comprennent une augmentation de AST, légère foie et les reins poids augmente, l'augmentation de cardiomyopathie, une hypertrophie hépatocellulaire centro-lobulaire et hyperplasie muqueuse vésicale urinaire. La NOAEL chez les rats était de 50 ppm. Aucune neurotoxicité a été observée à des

doses aiguës à des rats aussi élevées que 2000 mg / kg.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNITÉ : Le Pyroxasulfone n'a pas été cancérogène au cours des études d'alimentation à vie chez la souris. Pyroxasulfone produit une augmentation de l'incidence de la vessie papillomes à cellules transitionnelles urinaires chez les rats mâles dans une étude de carcinogénité de deux ans. Les tumeurs observées avec la pyroxasulfone ont été causées par un mécanisme non génotoxique, ce qui n'est pas pertinent à faibles doses.

PROCRÉATION : Pyroxasulfone ne produit pas d'effets sur la fertilité ou l'embryon à la posologie dont la toxicité générale chez les parents a été observée.

Mutagénité: Pyroxasulfone n'est pas mutagène selon les résultats d'un test, test d'aberration chromosomique *in vitro* inverse mutation et en os essai de micronucleus osseuse de souris *in vivo*.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION RÉPÉTÉE: La pyroxasulfone a provoqué une toxicité spécifique pour un organe cible, dans des études expérimentales sur les animaux, menées dans les organes suivants: foie, reins, vessie, cœur.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit.
Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AVIAIRE:

Le Flumioxazin technique est essentiellement non toxique pour les espèces aviaires. Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études portant sur le Flumioxazin technique:

Orale LD₅₀ chez le colin de Virginie: supérieure à 2.250 mg/kg
Diététique LC₅₀ chez le colin de Virginie: supérieure à 5.620 ppm
Diététique LC₅₀ chez le canard colvert: supérieure à 5.620 ppm

Aucune anomalie reproductive n'a été constatée chez les colins de Virginie exposés à des doses alimentaires de Flumioxazin technique de 500 ppm. Chez les canards colvert, une diminution légère, mais non statistiquement significative, du nombre des naissances et des survivants de 14 jours d'âge a été observée. Une NOEL de 250 ppm a été adoptée pour cette étude.

Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études avec Pyroxasulfone Technique:

LD₅₀ colin de Virginie: plus de 2250 mg / kg

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Le Flumioxazin technique est de légèrement à modérément toxique pour les poissons d'eau douce, modérément toxique pour les invertébrés d'eau douce, modérément toxique pour les poissons estuariens et marins, et de modérément à extrêmement toxique pour les invertébrés estuariens et marins, selon les tests suivants:

LC₅₀ à 96 heures pour la truite: 2.3 mg/L
 LC₅₀ à 96 heures pour le centrarchidé bleu: supérieure à 21 mg/L
 LC₅₀ à 48 heures pour la daphnie magna: 5.5 mg/L
 LC₅₀ à 96 heures pour le cyprinodon variegatus: supérieure à 4.7 mg/L
 EC₅₀ (dépôt de coquille) à 96 heures pour l'huître américaine: 2.8 mg/L
 LC₅₀ à 96 heures pour la mysis: 0.23 mg/L
 NOEC pour poisson en début de vie (truite): > 7.7 µg/L, < 16 µg/L
 NOEC de toxicité chronique (mysis) : > 15 µg/L, < 27 µg/L
 NOEC de toxicité chronique (daphnie magna): > 52 µg/L, < 99 µg/L

La pyroxasulfone technique est très toxique pour les organismes aquatiques; une attention particulière devrait être accordée aux plantes aquatiques. D'après la désignation de l'EPA, les résultats des tests suivants sont basés sur la pyroxasulfone Données techniques: par par LC sub 50 truite arc-en-ciel: supérieure à 2,2 mg / L par 96 h LC sub50 sub0 bluegill: plus de 2,8 mg / L Par 48 heures LC sub50 sub0 Daphnia magna: supérieur à 4,4 mg / L Par 96 heures LC sub50 Sub0 méné de tête de mouton: plus de 3,3 mg / L Par 96 heures EC sub50 sub0 algues = 0.00038 mg / L par CE de 7 jours sub50 sub0 Spirodela polyrhiza = 0.0055 mg / L par 14 jours de LC sub50 sub0 Ver de terre = 997 mg / kg

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Flumioxazin Technique est pratiquement non toxique pour les abeilles. La LC50 aiguë par contact pour les abeilles est supérieure à 105 mg / abeille.
 Pyroxasulfone technique est pratiquement non toxique pour les abeilles. Le contact aiguë (48 heures) LD₅₀ chez les abeilles est supérieure à 100 mg/abeille.

Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Ce produit est les usines toxiques de non-cible et les invertébrés aquatiques. Ne vous appliquez pas directement à l'eau, aux secteurs où l'eau de surface est présente ou aux secteurs intertidaux au-dessous de la marque moyenne d'hautes eaux. Ne vous appliquez pas où l'écoulement est susceptible de se produire. Ne vous appliquez pas où les conditions atmosphériques favorisent la dérive des secteurs traités. Ne souillez pas l'eau en nettoyant l'équipement ou en ayant les eaux de lavage ou le rinsate d'équipement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Waste from residues/unused products

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Pour l'informatin sur la disposition du produit inutilisé et non désiré, entrez en contact avec l'organisme ou le fabricant de normalisation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de normalisation provincial en cas de flaque, et pour le nettoyage des flaques.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les conteneurs vides. Rinçage de triple ou de pression le récipient. Ajoutez les liquides de rinçage au mélange de jet dans le réservoir. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte des conteneurs dans votre région, éliminez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

Appellation réglementaire pour le transport terrestre: Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.

Remarques: Aucune

Guide des mesures d'urgence: Sans objet

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

UN3077 Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (Flumioxazine, Pyroxasulfone), 9, III, polluant marin

Remarques: • Emballage unique et interne inférieur 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exclus de la réglementation des Marchandises Dangereuses -- voir IATA Special Provision A197.

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

UN3077 Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (Flumioxazine, Pyroxasulfone), 9, III, polluant marin

Remarques: • Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) sont exclues de l'marchandises dangereuses - voir IMDG 2.10.2.7.
• Pour l'expédition US, Plan d'Urgence No. 171.

RÉFÉRENCE EMS : F-A, S-F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/particularités législatives quant à la nation pour la substance ou le mélange

PMRA INFORMATIONS SUR LES ÉTIQUETTES DE L'ARLA DIFFÉRENTES DES EXIGENCES DU SIMDUT ET DU GHS:

Les pesticides au Canada sont homologués par l'ARLA et sont soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la législation fédérale sur les pesticides. L'étiquette, telle que spécifiée dans la Loi sur les Produits Antiparasitaires, est le principal document à suivre pour la sécurité, l'utilisation et la manipulation. Ces exigences en matière d'étiquetage peuvent différer des critères de classification et des informations sur les dangers requis par le SGH du SIMDUT pour les fiches techniques et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides en milieu de travail. Les informations de danger suivantes sont obligatoires sur l'étiquette du produit:

Mot-indicateur de l'ARLA • Avertissement

Informations sur les dangers des étiquettes de pesticides de l'ARLA:

Garder hors de la portée des enfants.

Nocif si inhalé ou absorbé par la peau.

Provoque une irritation des yeux. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Peut causer une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau.

Chemical name	LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	EINECS:
Hydrated Amorphous Silica	Present		

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

International Regulations

The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer Sans objet

The Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants Sans objet

The Rotterdam Convention Sans objet

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Révision de la Section 2. SDS mise à jour avec les nouvelles données toxicologiques. Le mineur édite partout pour la clarté.

N° de la fiche signalétique: CAN-0438

Numéro d'homologation, Loi sur 31117 les produits antiparasitaires:

Numéro de révision: 6

Date de révision: 08-29-2019

Remplace la fiche émise le: January 13, 2014

Personne responsable: Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2019 Valent Canada, Inc.